



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE LAZER**

Séance du 31 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire de la Commune de Lazer.

Conseillers en exercice : 11  
Conseillers présents : 11  
Suffrages Exprimés : 11  
POUR : 11  
Abstention : 0  
Contre : 0

Présents : Mmes BOQUILLON Lucienne- GABERT Marie-Line- LAUNAY Océane -MORHET-RICHAUD Patricia- SUSCET Marjorie  
Mrs COUDOURET Jean-Paul - GUIEU André -IMBARD Jérémy - BAJARD Dimitri - VELLAS Sylvain  
Secrétaire de Séance : Mme Lucienne BOQUILLON  
Date de la convocation : 26/03/2026

**2026-016**

**Election des membres de la commission d'appel d'offres**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-18 à L.2121-20 relatifs aux délégations et à l'organisation des commissions consultatives  
Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L.2141-1 et suivants ;  
Considérant la nécessité pour la commune de LAZER de constituer une Commission d'Appel d'Offres (CAO) afin de préparer et d'examiner les dossiers de marchés publics et de formuler des avis avant passation ;

Considérant que la CAO est présidée de droit par le Maire et comprend des membres élus au sein du Conseil municipal selon la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que la CAO est composée le cas échéant, de membres extérieurs désignés pour leur compétence en matière de marchés publics ;

Considérant que l'article L.2121-21 du CGCT prévoit que la nomination des membres des commissions ne requiert pas le recours au scrutin secret ;

Ceci étant exposé,

Monsieur le Maire indique que la Commission d'Appel d'Offres est composée :

- Président de droit : M. Serge MAOUI, Maire
- Membres titulaires élus : 3 membres du Conseil municipal
- Membres suppléants élus : 3 membres du Conseil municipal

Cette commission aura compétence générale en matière d'achats publics (maîtrise d'œuvre, travaux, services, fournitures...).

**Composition de la Commission d'Appel d'Offres**

Maire : Serge MAOUI

Membres titulaires	Membres suppléants
Patricia MORHET RICHAUD	Lucienne BOQUILLON
André GUIEU	Sylvain VELLAS
Jean-Paul COUDOURET	Jérémy IMBARD

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la composition de la Commission d'Appel d'Offres telle que présentée
- De préciser que l'élection des membres se fait à main levée conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, sans recours obligatoire au scrutin secret ;
- D'autoriser le Maire à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

Le Maire,  
Serge MAOUI

